

FCP MAGHREBIA MODERE
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2007 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2007 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 430 631 D et une valeur liquidative égale à 1D,298 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire : L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementation en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2007, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous avons relevé que la participation du Fonds dans les organismes de placement collectif en valeurs mobilières a atteint 8,52% de l'actif net au 31 Décembre 2007 dépassant ainsi le taux maximum de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001 – 2278 du 25 Septembre 2001. En outre, les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 22,47% de l'actif net du fonds dépassant ainsi le taux d'emploi maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001 – 2278 du 25 Septembre 2001. Ce dépassement fait suite à une souscription effectuée le 27 Décembre 2007.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière..

Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2007
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2007	31/12/2006
AC 1-Portefeuille-titres		334 120,490	104 701,223
a-Actions, valeurs assimilées et droit rattachées	7.1	205 797,322	55 164,960
b-Obligation et valeurs assimilées	7.2	128 323,168	49 536,263
c-Autres valeurs		-	-
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		97 390,154	26 211,915
a-Placements monétaires		640,368	-
b-Disponibilités	7.3	96 749,786	26 211,915
AC 3- Créances d'exploitation		566,750	-
AC 4 -Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		432 077,394	130 913,138
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	7.4	1 446,203	398,090
P A 2 -Autres créditeurs divers		-	-
TOTAL PASSIF		1 446,203	398,090
CP 1-Capital	7.5	420 944,830	125 775,162
CP 2- Sommes distribuables		9 686,361	4 739,886
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
b-Sommes distribuables de l' exercices	7.6	9 686,361	4 739,886
ACTIF NET		430 631,191	130 515,048
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		432 077,394	130 913,138

ETAT DES RESULTATS
Période du : 01/01/2007 au 31/12/2007
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	01/01/2007 31/12/2007	29/07/2005 31/12/2006
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	7.7	5 871,229	5 595,646
a-Dividendes		1 837,200	1 626,800
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 034,029	3 968,846
c-Revenus des autres valeurs		-	-
PR 1- Revenus Placements monétaires	7.8	1 651,689	356,519
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		7 522,918	5 952,165
CH 1 - Charges de gestion des placements	7.9	3 394,965	1 342,132
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 127,953	4 610,033
PR 3 - Autres produits		-	0,017
CH 2- Autres charges	7.10	210,840	118,875
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 917,113	4 491,175
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation		5 769,248	248,711
SOMME DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		9 686,361	4 739,886
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annulation)	-	5 769,248	248,711
Variation des +/- values potentielles sur titres		11 635,088	7 857,704
Variation des +/- values réalisées sur cession de titres		3 621,584	7 764,606
Frais de négociation des titres		452,188	309,236
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		18 721,597	19 804,249

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 29/07/2005 au 31/12/2007

	01/01/2007 31/12/2007	29/07/2005 31/12/2006
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	18 721,597	19 804,249
a-Résultat d'exploitation	3 917,113	4 491,175
b-Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	11 635,088	7 857,704
c-Variation des +/- valeurs réalisées sur cession de titres	3 621,584	7 764,606
d-Frais de négociation de titres	452,188	309,236
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transations sur le capital</u>	281 394,546	110 710,799
a-Souscriptions	285 372,995	110 710,799
Capital	266 088,752	109 857,893
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	13 365,874	604,195
Régularisation des sommes distribuables	5 918,369	248,711
Droits d'entrée	-	-
b-Rachats	-	-
Capital	-	3 667,980
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	254,884
Régularisation des sommes distribuables	-	55,585
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	300 116,143	30 515,048
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	130 515,048	100 000,000
b- en fin d'exercice	430 631,191	130 515,048
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	109 858,000	100 000,000
b- en fin d'exercice	331 850,000	109 858,000
VALEUR LIQUIDATIVE	1,298	1,188
AN 6- TAUX DE RENDEMENT	9,26%	18,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE »

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de type mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 Janvier 2006.

Le capital initial s'élève 100 000 D divisé en 100 000 parts de 1 D chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte. Assurances Maghrébia est l'unique souscripteur des parts.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

3. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue au moyen du logiciel IDEE-SICAV.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes, ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

4. EXERCICE SOCIAL

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre, exception faite du premier exercice qui s'étend du 29 Juillet 2005 au 31 Décembre 2006.

5. UNITE MONETAIRE

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinars Tunisiens.

6. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

* Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

* Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

* Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

6.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

* Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

* La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

* L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

* La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

6.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de bons de trésor assimilables.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

6.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

7. Notes explicatives des états financiers**7.1 Actions, valeurs assimilées et droits rattachés**

Le solde s'élevant au 31 Décembre 2007 à 205 797,322 D, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur boursière au 31/12/2007</u>	<u>% Actif net</u>
Titres OPCVM				
SICAV TRESOR	350	36 452,700	36 697,500	8,52
Total Titre OPCVM	350	36 452,700	36 697,500	8,52
Actions				
ADWYA	1 365	3 740,200	4 641,000	1,08
ALKIMIA	147	7 232,860	5 203,800	1,21
ATB	4 038	18 702,677	21 821,352	5,07
ATTIJARI BANK	1 763	13 074,150	12 873,426	2,99
BH	860	16 585,540	21 426,040	4,98
BT	182	16 125,193	17 692,948	4,11
BH NG 2007	24	330,034	573,600	0,13
BH NS 2007	48	658,069	1 120,320	0,26
GIF FILTER	3 761	11 583,820	11 320,610	2,63
MONOPRIX	295	18 534,580	24 866,435	5,77
SFBT	1 367	15 193,088	19 736,746	4,58
SIMPAR	185	5 646,800	6 025,450	1,40
UIB	1 579	22 444,820	21 798,095	5,06
Total Actions		149 851,831	169 099,822	39,27
Total Général		<u>186 304,531</u>	<u>205 797,322</u>	<u>47,79</u>

7.2 Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste correspond aux placements en Bons du Trésor :

<u>Désignation</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2007</u>	<u>% Actif net</u>
BTA 6,75% 07/2017	25	24 814,750	25 454,613	5,90
BTA 7% 02/2015	50	50 856,500	53 349,651	12,40
BTA 8,25% 07/2014	48	48 000,000	49 518,904	11,50
Total		<u>123 671,250</u>	<u>128 323,168</u>	<u>29,80</u>

7.3. Disponibilités

Les disponibilités en banques totalisent au 31 Décembre 2007 un montant de 96 749,786 D, représentant 22,47% de l'actif net.

7.4. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Gestionnaire	1 149,770
Dépositaire	261,899
Conseil du Marché Financier (CMF)	34,534
Total	<u>1 446,203</u>

7.5. Capital

* Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2006

Montant	125 775,162
Nombre de titres	109 857

Souscriptions réalisées

Montant	266 088,752
Nombre parts émises	225 104

Rachats effectués

Montant	3 667,980
Nombre de parts rachetées	3 111

Capital au 31/12/2007

Montant	388 195,934
Nombre de parts ⁽¹⁾	331 850

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts. Le nombre indiqué ci-dessus est arrondi.

* La valeur du capital en tenant compte des sommes non distribuables de la période se présente ainsi :

Capital	388 195,934
Résultat 2006 capitalisé	4 739,886
Régularisation du résultat 2006 capitalisé	93,536
Variation des différences d'estimation	11 635,088
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	3 621,584
Régularisation du somme non distribuable	13 110,990
Frais de négociation	- 452,188
Capital au 31/12/2007	<u>420 944,830</u>

- 14 -

7.6. Sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille au 31 Décembre 2007 ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Résultats distribuables	3 917,113
Régularisations	5 769,248
Sommes distribuables	<u>9 686,361</u>

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

7.7. Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'analysent au 31 Décembre 2007 comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Dividendes	1 837,200
Intérêts des Bons de Trésor	4 034,029
Total	<u>5 871,229</u>

7.8. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2007 à 1 651,689 D et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

7.9. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève à 3 394,965 D se détaillant comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Rémunération du gestionnaire	2 704,399
Rémunération du dépositaire	690,566
Total	<u>3 394,965</u>

7.10. Autres charges

Le solde s'élevant au 31 décembre 2007 à 210,840 D, se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Commission bancaire	1,983
Redevance CMF	208,857
Total	<u>210,840</u>

8. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES**8.1. Avec le Gestionnaire du fonds**

L' UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

8.2. Avec le Dépositaire du fonds

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 D ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 D par valeur.